

**Sainte-Irène, le 9 mars 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 8<sup>e</sup> jour du mois de mars 2021 à 19h30 au centre municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-Irène. Sous la présidence du maire suppléant M. Sébastien Lévesque.

La présente assemblée est effectuée à huis clos en raison de la propagation de la Codiv-19. (*Coronavirus*) et du confinement imposé par le Ministre François Legault,

Sont présent (e) s :

M <sup>me</sup> Nancy Lizotte, conseillère :	Siège # 2
M. Tommy Turgeon, conseiller :	Siège # 3
M <sup>me</sup> Sarah-Maude Dubé, conseillère :	Siège # 4
M. Nelson Thériault, conseiller :	Siège # 6

formant ainsi le quorum et tous déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique.

Sont aussi présentes M<sup>me</sup> Hélène Cloutier, directrice générale par intérim et M<sup>me</sup> Cécile Barrette, adjointe administrative de la municipalité de Sainte-Irène.

**23-03-2021 1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19h35 par le maire, M. Jérémie Gagnon.

**24-03-2021 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Nancy Lizotte, d'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1<sup>er</sup> février 2021
4. Présentation et approbation des comptes
5. Lecture de la correspondance
6. Engagement de la secrétaire/trésorière/adjointe
7. Révision des conditions salariales – Directrice générale par intérim
8. Procuration et autorisation des signatures
9. Suivi – Rencontre Eurovia/Arpo
10. TECQ 2019-2023
11. RIRL-2020-963 – Réfection du 5<sup>o</sup>-et-6<sup>o</sup> Rang
12. AIRRL-2020-613 – Réfection du 5<sup>o</sup>-et-6<sup>o</sup> Rang
13. Mandat MRC – Rapiéçage mécanisé
14. Mandat MRC – Mise aux normes des conduites Rue des Flocons, Boule de Neige, Cristaux et Veilleux.
15. Achat d'un couvercle pour bac à ordures V.D.
16. Paiement final – Groupe conseil ARPO
17. Soumission – Chlorure de calcium 35% (abat poussière)
18. Rapport du maire et des comités

19. Suivi – poste de direction
20. Période de questions
21. Autres sujets :
  - a) Correction de demande CCU – 6, Rue de la Congère
  - b) Plaintes
  - c) Déclarations des intérêts pécuniaires
  - d) Journée de glisse V.D.
22. Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**25-03-2021      3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1<sup>er</sup> février 2021**

Il est proposé par Tommy Turgeon, appuyé par Sébastien Lévesque d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1<sup>er</sup> février 2021 tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**26-03-2021      4. Présentation et approbation des comptes**

Il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Tommy Turgeon, d'approuver les comptes du mois de février 2021 au montant de **39 461.77 \$**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. Lecture de la correspondance**

**27-03-2021      a) Unis pour la faune**

**Considérant** que la municipalité de Sainte-Irène est une destination de choix pour les amateurs de chasse et cette activité est un apport économique important;

**Considérant** que l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

**Considérant** que certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie;

**Considérant** que le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap.a-18-1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire :

**Pour ces motifs**, il est proposé par Sébastien Lévesque et appuyé par Tommy Turgeon et résolu : Que l'organisme Unis pour la Faune (UPF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

28-03-2021 b) **Augmentation du loyer – 364, Rue de la Fabrique**

Il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Tommy Turgeon d'augmenter le loyer de \$10/mois, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, le coût du loyer sera donc de 420\$/mois

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

29-03-2021 c) **Demande d'appui pour la campagne « Vers des collectivités durables »**

**Attendu que** les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

**Attendu qu'au** Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

**Attendu que** des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

**Attendu que** pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicule;

**Attendu que** les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

**Attendu que** les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

**Attendu que** Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

**Attendu que** le rapport intitulé *La vie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

**Attendu que** le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Sarah-Maude Dubé que la municipalité de Sainte-Irène appuie la campagne « *Vers des collectivités durables* ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**30-03-2021 e) Projet d'interprétation – Grippe espagnole**

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Nancy Lizotte de demander à M<sup>me</sup> Jessie Proulx, agente de développement à la MRC de La Matapédia de vérifier l'accord du propriétaire et de nous informer des coûts envisagés par ce projet d'interprétation du site de la grippe espagnole.

Cependant, comme rien n'a été prévu au budget pour ce développement, nous aurons le temps d'en rediscuter et de rendre ce projet réalisable en 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**31-03-2021 f) Négociation des prix et direction des bois de sciage par le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent**

**Considérant** la concentration des acheteurs de bois de sciage depuis la crise forestière de 2006-2013;

**Considérant** que cette concentration amène très peu de compétition entre les acheteurs de bois de sciage autant résineux que feuillus sur un grand territoire comme le Bas-Saint-Laurent;

**Considérant** que des bois résineux du Bas-Saint-Laurent sont payés jusqu'à 30 \$ du m<sup>3</sup> solide (+de 120 \$ la grosse corde (8x8x4 pieds) de moins que dans la région voisine (Côte-du-Sud), faute de compétition;

**Considérant** que le Pribec a atteint des prix records en 2018 (+ de 800 \$ du MPMP) et que les producteurs n'en ont pas bénéficié en recevant des prix moindres qu'en 2005 (Pribec entre 400 \$ et 500 \$ du MPMP);

**Considérant** que le Pribec 2020 (+ de 1200 \$ du MPMP) a battu le record de 2018 et que les producteurs du Bas-Saint-Laurent n'ont pas reçu d'augmentation significative en ayant encore à peine le prix de 2005;

**Considérant** que les producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent ont subi eux aussi des pertes de revenus importantes durant la crise forestière 2006-2013 et qu'ils n'ont pas obtenu le juste prix durant les dernières années de prospérité, record de l'industrie forestière, et ce, toujours faute de saine compétition;

**En conséquence**, sur une proposition de Tommy Turgeon, appuyée de Nancy Lizotte, la municipalité demande :

**Au Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent** de négocier les prix du bois de sciage sur tout son territoire et de diriger les bois de sciage aux usines acheteuses.

**Au regroupement des organismes de gestion en commun du Bas-Saint-Laurent (FOGC)** d'appuyer le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent dans sa démarche pour être l'agent négociateur pour le bois de sciage de la forêt privée sur son territoire.

**À la Fédération des producteurs forestiers du Québec** d'appuyer le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent dans sa démarche pour négocier les prix du bois de sciage du Bas-Saint-Laurent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**32-03-2021 6. Engagement de la secrétaire/trésorière adjointe**

**Considérant** le surplus de travail accumulé par le départ de la directrice générale, il a été convenu de rappeler Cécile Barrette pour donner main forte à Hélène Cloutier, directrice générale par intérim aux conditions suivantes :

1. 25\$ / l'heure;
2. M<sup>me</sup> Barrette travaillera du lundi au jeudi, soit 28 hres/semaine à compter du 22 février 2021;
3. Deux semaines par mois, soit la 1<sup>ère</sup> et la dernière semaine du mois et sur demande afin de remettre le tout à date;
4. M<sup>me</sup> Barrette est une personne syndiquée à titre de salariée régulière intermittente tel que stipulé dans la convention collective du Syndicat Canadien de la Fonction Publique (SCFP), section locale 1142, à l'article 2.06, elle bénéficie donc de tous les droits et privilèges mentionnés dans cette convention.

**En conséquence**, il est proposé par Tommy Turgeon, secondé par Nancy Lizotte et résolu d'accepter les conditions mentionnées ci-haut en tenant compte de sa date d'embauche du 10 mai 2010 en ce qui concerne les avantages sociaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**33-03-2021 7. Révision des conditions salariales de la directrice générale par intérim**

**Considérant** qu'à la suite de l'embauche de Cécile Barrette, il est de mise de réviser les conditions salariales d'Hélène Cloutier directrice/générale par intérim. Cette dernière est une employée salariée régulière tel que stipulé dans la convention collective à l'article 2.05. Les conditions acceptées sont les suivantes :

1. Salaire à 27\$/hre;
2. Rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2021;
3. Sur une base de 32hres/semaine;
4. Temps supplémentaire lors du dépassement des heures régulières qui peuvent être cumulées jusqu'à concurrence de 40 heures.
5. Le tout à revoir lorsque le poste de direction sera comblé.

**En conséquence**, il est proposé par Tommy Turgeon, secondé par Sébastien Lévesque d'apporter les modifications nécessaires aux conditions salariales de M<sup>me</sup> Cloutier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**34-03-2021 8. Procuration et autorisation de signatures, chèques, effets de commerce ou bancaire pour le compte de la municipalité de Sainte-Irène – Conseil municipal/administration**

Conformément à l'article 203 du Code Municipal, « Tous chèques émis, billets ou autres titres consentis par la municipalité doivent être signés conjointement par le maire et le/la secrétaire-trésorier(e) ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé ».

En conséquence, sur une proposition de Tommy Turgeon, appuyée par Nancy Lizotte, il est résolu de mandater M. Jérémie Gagnon, maire ou, en cas d'absence de celui-ci, M. Sébastien Lévesque, conseiller et maire suppléant; ainsi que Mme Hélène Cloutier, directrice générale par intérim ou, en cas d'absence de cette dernière, Mme Cécile Barrette, adjointe administrative, à signer tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. Suivi de la rencontre Eurovia/Arpo – Bordures Val-d'Irène**

Des informations supplémentaires seront prises auprès de Nathalie Lévesque, ingénieure à la MRC de La Matapédia.,

**35-03-2021 10. TECQ 2019-2023**

**Attendu que :**

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sur une proposition de Tommy Turgeon, appuyée par Sébastien Lévesque

**Il est résolu que :**

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes

sortes ayant comme fondement une blessures infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution, que la programmation de travaux version n. 2 ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

36-03-2021

**11. RIRL-2020-963 – Réfection du 5°-et-6° Rang**

**Considérant** l'intention de la municipalité de réaliser les travaux par le ministre, soit la **Réfection du 5°-et-6° Rang** dans le cadre du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL), volet **RIRL**.

**Considérant** que la municipalité a reçu une entente de contribution financière du MTQ, en lien avec la demande **RIRL-2029-963** pour la **Réfection du 5°-et\*6° Rang** dont la lettre d'annonce date du **13 novembre 2020**;

**Considérant** que le contexte dans lequel se retrouve la MRC de La Matapédia est le suivant : La quantité, de projets à réaliser en simultanés sur le territoire, est à chaque année de plus en plus importante, la saison de réalisation des travaux y est très courte, la disponibilité des ressources y est limitée et limite la quantité de projets réalisables dans la même année;

**Considérant** que la municipalité ne pourra pas faire réaliser les travaux à l'intérieur d'une période de 12 mois à partir de la date d'émission de la lettre d'annonce du ministre;

**En conséquence**, sur une proposition de Sébastien Lévesque, appuyée par Nancy Lizotte, il est résolu :

1. De confirmer, au ministre, que les travaux ne pourront pas être achevés à l'intérieur d'une période de 12 mois,

2. Que la municipalité à l'intention de terminer les travaux autorisés selon l'échéancier de réalisation des travaux suivant :

**Échéancier :**

2021-04-06	Début des procédures pour l'obtention du Règlement d'emprunt;
2021-05-03	Approbation du règlement d'emprunt;
2022-01-11	Préparation des documents d'appel d'offres;
2022-02-15	Appel d'offres;
2022-03-15	Modification du règlement d'emprunt si nécessaire et ce pour donner suite à l'ouverture des soumissions :
2022-04-04	Octroi de contrat;
2022-05-16 au 2022-12-31	Plage de réalisation des travaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**37-03-2021 12. AIRRL-2020-613 – Réfection du 5<sup>o</sup>-et-6<sup>o</sup> Rang**

**Considérant** l'intention de la municipalité de réaliser les travaux autorisés par le ministre, soit la **Réfection du 5<sup>o</sup>-et-6<sup>o</sup> Rang** dans le cadre du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL), volet **AIRRL**.

**Considérant** que la municipalité a reçu une entente de contribution financière du MTQ, en lien avec la demande **AIRRL-2020-613** pour la **Réfection du 5<sup>o</sup>-et-6<sup>o</sup> Rang** dont la lettre d'annonce date du **02 décembre 2020**;

**Considérant** que le contexte dans lequel se retrouve la MRC de La Matapédia est le suivant : La quantité, de projets à réaliser en simultanés sur le territoire, est à chaque année de plus en plus importante, la saison de réalisation des travaux y est très courte, la disponibilité des ressources y est limitée et limite la quantité de projets réalisables dans la même année;

**Considérant** que la municipalité ne pourra pas faire réaliser les travaux à l'intérieur d'une période de 12 mois à partir de la date d'émission de la lettre d'annonce du ministre;

**En conséquence,**

sur une proposition de Sébastien Lévesque, appuyée par Nelson Thériault, il est résolu :

1. De confirmer, au ministre, que les travaux ne pourront pas être achevés à l'intérieur d'une période de 12 mois
2. Que la municipalité à l'intention de terminer les travaux autorisés selon l'échéancier de réalisation des travaux suivant :

<b>Échéancier :</b>	
2021-04-06	Début des procédures pour l'obtention du Règlement d'emprunt;
2021-05-03	Approbation du règlement d'emprunt;
2022-01-11	Préparation des documents d'appel d'offres;
2022-02-15	Appel d'offres;
2022-03-15	Modification du règlement d'emprunt si nécessaire et ce pour donner suite à l'ouverture des soumissions :
2022-04-04	Octroi de contrat;
2022-05-16 au 2022-12-31	Plage de réalisation des travaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13. Mandat à la MRC – Rapiéçage mécanisé**

Remis à la prochaine séance

Des informations supplémentaires seront prises auprès de M<sup>me</sup> Véronique Bouillon, responsable des programmes à la MRC de La Matapédia concernant la méthode utilisée pour le rapiéçage et quels sont les endroits touchés dans notre municipalité.

**38-03-2021 14. Mandat à la MRC – Projet de mise aux normes des conduites sur la rue des Flocons, de la Boule de neige, des Cristaux et de la rue Veilleux**

**Mandater** le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia concernant l'intention de la municipalité d'aller de l'avant dans le projet de mise aux normes des conduites des rues suivantes : des Flocons, de la Boule-de-Neige, des Cristaux et de la rue Veilleux.

**Considérant** que la municipalité a reçu une entente de contribution financière du MAMH, en lien avec la demande **FIMEAU 2027231**;

**Considérant** que la municipalité désire aller de l'avant dans ce projet en y ajoutant la mise aux normes égout pour les rues des Flocons, de la Boule-de-Neige, des Cristaux et de la rue Veilleux.

**En conséquence**, sur une proposition de Tommy Turgeon, appuyée par Nelson Thériault, il est résolu :

**De mandater** le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour :

- Réaliser la conception du projet;
- Réaliser l'estimation préliminaire;
- Produire la demande environnementale;
- Produire les plans et devis;
- Effectuer une description de la problématique en lien avec la mise aux normes égout.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**39-03-2021 15. Achat d'un couvercle pour bac à ordures V.D.**

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Nancy Lizotte d'acheter un couvercle pour le bac à ordures installé à Val-d'Irène afin de remplacer celui manquant.

Le fournisseur est Groupe Bouffard de Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16. Paiement final – Groupe conseil ARPO**

La décision sera prise après avoir discuté avec M<sup>me</sup> Nathalie Lévesque, ingénieure de la MRC de La Matapédia.

**40-03-2021 17. Soumission – Chlorure de calcium 35% (abat poussière)**

**Considérant** que nous avons reçu 2 appels d'offres pour la fourniture et l'épandage du chlorure de calcium liquide;

**Considérant** que les prix soumis dans les appels d'offres sont les mêmes pour les deux (2) entreprises;

**Considérant** que la municipalité de Sainte-Irène privilégie l'achat local et qu'une de ces entreprises est située dans la MRC de La Matapédia;

**En conséquence**, il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Tommy Turgeon d'octroyer le contrat aux Entreprises A & D Landry Inc. de Saint-Damase pour l'été 2020. Ce service est reconsidéré à chaque année.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18. Rapport du maire et des comités**

Dans un souci d'efficacité et dans l'optique du bon fonctionnement de la municipalité, M. Jérémie Gagnon avise le conseil qu'il se retire de ses fonctions de maire auprès de la municipalité pour une période indéterminée, le temps de mettre fin à des problèmes personnels liés à la municipalité.

Cependant, M. Gagnon désire poursuivre son rôle auprès de la MRC de La Matapédia par ses présences aux séances des maires.

M. Sébastien Lévesque, maire suppléant, remplacera M. Gagnon à compter du 15 mars 2021.

**19. Suivi – poste de direction**

L'annonce d'offre d'emploi pour le poste de directeur(trice) général(e) sera reconduit. La candidature de M. Boureima Traoré a été déposée par M. le maire lors de la séance.

**20. Période de questions**

Séance à huis clos

## **21. Autres sujets**

41-03-2021

### **a) Correction CCU – 6, Rue de la Congère**

**Considérant** que le demandeur du 6, rue de la Congère, désire apporter une correction à sa demande;

**Considérant** que la résolution #06-01-2021 indiquait que la remise serait de la même couleur que celle du bâtiment principal;

**Considérant** que la présente demande indique la couleur grise;

**Considérant** que le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et recommande au conseil municipal d'autoriser la couleur proposée.

#### **En conséquence :**

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé de Nancy Lizotte de suivre les recommandations du CCU et d'autoriser l'émission du permis demandé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **b) Plaintes**

Un suivi sera fait auprès des citoyens ayant déposé des plaintes.

### **c) Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

d'intérêts pécuniaires. Le certificat sera envoyé au ministère tel que stipulé par la loi.

Tous les membres du conseil ont déposé leurs déclarations

### **d) Journée de glisse Val-d'Irène**

Nancy Lizotte confirme que les dates pour la journée municipale ont été retenues à la Station V.D., la municipalité fera parvenir la liste des (5) inscriptions reçues le mercredi 10 mars.

42-03-2021

## **22. Levée de la séance**

Il est proposé par Sarah-Maude Dubé, appuyé par Nelson Thériault, de lever la séance à 22h30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Jérémy Gagnon  
Maire

\_\_\_\_\_  
Mme Hélène Cloutier  
Directrice générale par intérim